

Contrat de location en meublé saisonnier

Meublé saisonnier situé au lieu dit : WINTER PALACE 20 av Riviera – 06500 MENTON

Coordonnées du propriétaire

Nom : Mme FARAH Sandra
Adresse : 56 rue Maurice Flandin 69003 Lyon
Téléphone (domicile) : 06 19 89 83 94

Coordonnées du locataire

Nom + prénom :
Adresse :
Téléphone (domicile /lieu de travail) :

Composition de la famille : ____ personnes dont ____ adultes, ____ enfants de 3 à 14 ans,
____ enfants de moins de 3 ans

Durée de la location saisonnaire

du

Au

Check-in à partir de 17h

Check-out avant 11h

Prix du séjour :

arrhes

solde

Dépôt de garantie

€
50% de la location

€
à régler 1 mois
en avance

400€ + (ménage)
à régler par **Paypal**
à sandraww06@yahoo.fr
(cocher option « paiement à un
proche »)

payés le

Avant le

à verser au plus tard 1
semaine avant l'arrivée.

Le solde sera versé 30 jours avant l'arrivée au meublé.

Tarif de la location « Hors saison » : 400€ la semaine

Tarif de la location « Moyenne saison » : 600€ la semaine

Tarif de la location « Période Estivale » : 800€ la semaine

Au-delà de 2 personnes : 10€ supplémentaire / personne / jour.

Les charges (eau, électricité) sont comprises dans le montant de la location.

Le linge (draps, serviettes, ..) et ménage ne sont pas compris.

Cette location sera définitive si le propriétaire reçoit à son adresse avant le :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé (le deuxième exemplaire est à conserver)
- les arrhes, à régler par virement bancaire (appeler le 06 19 89 83 94)

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et le propriétaire disposera du meublé.

Le _____ à Menton

Signature du propriétaire

Signature du locataire

Conditions générales

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir

1. Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat

2. Utilisation des lieux

Pour les arrivées à partir de 17h.

Pour les départs avant 11h.

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage.

Un document intitulé « Info Résident du Winter Palace » sera mis à votre disposition concernant le respect des lieux et du bâtiment.

Le nettoyage doit être effectué quotidiennement. Le service de ménage ne doit servir qu'à la remise en état de l'appartement et non à faire le grand nettoyage sous peine d'une retenue de la caution. Le locataire s'engage donc à respecter les lieux en laissant notamment le coin cuisine propre sans vaisselles sales.

Le locataire devra s'abstenir de jeter dans les lavabos, baignoires, bac à douche, bidets, éviers des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

3. Dépôt de garantie ou caution

Le montant du dépôt de garantie est égal à **400 €**.

Il devra être réglé par Paypal à sandraww06@yahoo.fr (cocher l'option « paiement à un proche »).

Il est versé au plus tard une semaine avant l'entrée dans les lieux.

En cas de non-paiement, le contrat de location sera annulé.

Il est remboursé au locataire 2 semaines après son départ, déduction faite, en cas de dégradation des éléments du meublé et des biens mis à disposition, des frais éventuels de remplacement ou remise en état. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie.

4. Nombre d'occupants

Au cas où le nombre de personnes acceptées qui est mentionné dans le contrat serait dépassé, le locataire sera redevable d'un paiement supplémentaire de 20€ par personne supplémentaire et par jour.

5. Animaux

Sauf accord explicite du loueur, les animaux, même familiers, ne sont pas admis. Leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat

6. Etat des lieux et inventaire

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront faits au début et à la fin du séjour. Le locataire pourra signaler au propriétaire un défaut de ce dernier le jour de son arrivée.

7. Paiement

Le montant des arrhes est de **50% de la location**.

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes.

Le solde sera versé 30 jours avant l'arrivée au meublé.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire mais aucun remboursement ne sera fait des jours manqués.

8. Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées à l'article 3.

9. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avant l'entrée en jouissance.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

- le présent contrat est considéré comme résilié,
- les arrhes restent acquises au propriétaire,
- Le propriétaire peut disposer de son meublé.

10. Assurances

Le locataire devra donc être assuré contre les risques locatifs, vol, incendie, dégâts des eaux et les recours des voisins et faire assurer le mobilier donné en location (soit à travers son propre contrat d'assurance couvrant les risques de la location saisonnière, soit en souscrivant une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location).

Vu et pris connaissance le :

Le locataire

Date :/...../.....

Adresse du bien :

ETAT DE LIEUX

PROCES-VERBAL D'ETAT

Entre d'une part M./Mme/Mlle
ci-après dénommé(s) "le bailleur",

et d'autre part M./Mme/Mlle
ci-après dénommé(s) "le preneur",

Il a été procédé ce jour au constat d'état des lieux d'entrée de l'appartement, sis(e)

afin de déterminer conformément à l'art. 1730 du Code Civil, à l'état dans lequel le preneur reçoit les lieux loués et celui dans lequel il devra les remettre à sa sortie, exception faite de ce qui aura péri ou aura été dégradé par vétusté, cas de force majeure ou usage normal.

Le résultat des constatations est consigné au document ci-annexé.

Le procès-verbal a été établi conformément aux stipulations de l'article du bail signé entre les parties.

Abréviations utilisées :

NF : état neuf

TB : très bon état

BE : bon état

EM : état moyen

ctplq : contraplaqué

ptblc : peint en blanc

V.T. : vannes thermostatiques

PIECE

Sujet	Etat	Commentaires
--------------	-------------	---------------------

SALON – PIECE PRINCIPALE

Porte
Sonnette, ouvre-porte
Clés
Murs
Plafond
Sol
Plinthes
Placard
Radiateurs
Electricité
Fenêtres, chassis
Vitrage

Cette pièce comprend : 2 canapé lit + 2 couettes + 4 oreillers + couette avec sa housse + 1 table de chevet

et une lampe+2 commodes à 3 tiroirs portant une télévision et 1 télécommande + 2 tableaux...

CUISINE

Porte
Sonnette, ouvre-porte
Clés
Murs
Plafond
Sol
Plinthes
Placard
Radiateurs

Electricité
Fenêtres, chassis
Vitrage

Equipement :

Cette pièce comprend : 1 frigo (au dessus de la décoration) + 1 plaque électrique
+ 1 meuble contenant 1 cocotte + 1 cafetière italienne + 1 porte vinaigre huile poivre sel
+ 1 service (6 assiettes plates – creuses et à dessert + 6 tasses + 6 sous tasses)
+ sucrier + 4 bolles + 10 verres + 1 carafe + 1 corbeille à pain + 2 plat pour le four
+ casseroles et poils + 2 saladiers + 1 micro-onde + 1 cafetière électrique + 1 dessous de plat
+ ciseaux + gants de cuisine + 1 planche à pain + cuillère couteaux fourchettes cueilleres et petites
cueilleres à café + 1 louche + 1 cueillere à bois + 1 rappeuse + 3 couteaux de cuisine
+ 1 ouvre-boîte + 1 table +
+ 4 tabourets + 1 grille-pain...

Salle de Bain

Equipement :

1 armoire + 1 corbeille à linge + 1 étendage + meuble à évier + 1 porte-savon + porte brosse à dent + 1
tapis de salle de bain + 1 penderie

Remarques :

.....
.....
.....

Ainsi fait en deux exemplaires, à, le

Le bailleur,
"lu et approuvé"

Le preneur,
"lu et approuvé"